SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX ET D'ASSAINISSEMENT DU VERCORS LA CHAPELLE EN VERCORS / SAINT AGNAN EN VERCORS

45 RUE DES ÉCOLES – 26420 SAINT AGNAN EN VERCORS

COMPTE RENDU DU COMITÉ SYNDICAL SÉANCE DU 16 FÉVRIER 2021

Le seize février deux mil vingt et un, à 20h00, le Comité Syndical s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil de La Chapelle en Vercors, sous la Présidence de Monsieur Yves PESENTI, Président.

Nombre de conseillers en exercice : 8

Étaient présents : Messieurs Yves PESENTI, Cyril BRUN, Pascal BRUNET, Alexandre BONNIER, Frédéric

ALLIER, Laurent LEONOFF, Michael AUDEMARD.

Absents: Madame Géraldine ROYANNAIS

Pouvoirs : //

Secrétaire de séance : Monsieur Pascal BRUNET.

Assistaient également à la réunion : //

Ordre du jour:

Désignation du secrétaire de séance : Monsieur Pascal BRUNET.

- > Approbation du procès verbal du 11-01-2021.
- AVP travaux mise en séparatif avenue des Acacias à La Chapelle en Vercors.
- > Demandes de subventions pour les travaux de mise en séparatif avenue des Acacias.
- Renouvellement conduite AEP des Berts à Saint Agnan en Vercors.
- Demandes de subventions pour le renouvellement de la conduite AEP des Berts à Saint Agnan en Vercors.
- Négociations avec Véolia.
- > Préparation budgétaire.
- Questions diverses.

A l'ouverture de la séance Monsieur le Président demande à ajouter un sujet à l'ordre du jour : approuvé à l'unanimité.

« Chloration du réservoir de La Chapelle en Vercors et du réservoir de Saint Agnan en Vercors».

1 - Approbation du procès verbal du 11-01-2021 : approuvé à l'unanimité.

<u>2 - Délibération n° 2021-07</u> « AVP mise en separatif avenue des Acacias à La Chapelle en Vercors » : approuvé à l'unanimité.

Monsieur Le Président,

Rappelle que le syndicat, par délibération n°2020-36 du 18 novembre 2020, a mandaté le BEAUR pour la maîtrise d'œuvre des travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement Avenue des Acacias à La Chapelle en Vercors, Rappelle qu'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour les travaux sur le réseau d'eaux pluviales, a été signée avec la commune de La Chapelle en Vercors,

Présente L'AVant Projet remis début février 2021 par le BEAUR.

Cet AVP fait ressortir un coût total prévisionnel pour cette opération de **216 219,46 € HT** soit 259 463,35 € TTC, suivant détail ci-dessous :

Coût d'opération	34 171,00 € HT	
(prestations géomètre, ITV, contrôles, maîtrise d'œuvre)		
Travaux réseau eaux usées	142 282,31 € HT	
Travaux réseau eaux pluviales	39 766,15 € HT	

Monsieur Le Président propose un plan de financement prévisionnel pour cette opération tel que ci-dessous :

Coût opération HT	Subventions demandées			Autofinancement
	DETR 2021 - 25 %	EAURMC - 35 %	Département 26 - 20 %	
216 219,46 €	54 054,56 €	75 676,80 €	43 243,90 €	43 244,20 €

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ➤ **ACCEPTE** 1'AVant Projet du BEAUR pour un montant total de 216 219,46 € HT.
- > ACCEPTE le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus.
- > DIT que cette opération sera inscrite au budget primitif 2021.

<u>3 - Délibération n° 2021-08</u> « Demande de financement pour les travaux de mise en séparatif avenue des Acacias à LCV » : approuvé à l'unanimité.

Monsieur Le Président,

Rappelle que le coût prévisionnel de l'opération « travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement Avenue des Acacias à La Chapelle en Vercors » est de 216 219,46 € HT soit 259 463,35 € TTC,

Et propose de faire les demandes de financement auprès des différents organismes publics, pour cette opération.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- > **DÉCIDE** que le Syndicat établisse les dossiers de demande de subventions pour l'opération « travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement Avenue des Acacias à La Chapelle en Vercors ».
- > **SOLLICITE** les aides maximales de :
 - l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2021 DETR 2021-,
 - du Département de la Drôme,
 - de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.
- > SOLLICITE l'octroi d'une autorisation de démarrage anticipé des travaux, dans le cas où toutes les subventions ne pourraient être attribuées à temps.
- > AUTORISE ET DONNE POUVOIR à Monsieur le Président pour effectuer les démarches nécessaires auprès des financeurs et pour signer les documents afférents.

<u>4 - Délibération n° 2021-09</u> « Renouvellement conduite eau potable des Berts à Saint Agnan en Vercors » : approuvé à l'unanimité.

En janvier 2021 Véolia signale au syndicat une importante fuite estimée à 2,4 m3/h sur la conduite d'eau potable des Berts à Saint Agnan en Vercors.

Cette conduite trop vétuste ne permet pas de réparation qui serait provisoire, mais nécessite le renouvellement d'un tronçon de 200 ml.

Un premier chiffrage estime le coût de ce renouvellement à 16 704,48 € HT soit 20 045,38 € TTC.

Dans le cadre de son programme d'amélioration du rendement du réseau d'eau potable, Monsieur le Président propose de programmer ces travaux au **deuxième trimestre 2021**, et d'accepter le plan de financement prévisionnel tel que ci-dessous :

Plan de financement prévisionnel

Coût opération HT	Subventions demandées			Autofinancement
	DETR 2021 - 25 %	EAURMC - 35 %	Département 26 - 20 %	
16 704,00 €	4 176,00 €	5 846,00 €	3 340,00 €	3 342,00 €

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

> ACCEPTE d'inscrire au budget primitif 2021, les travaux de renouvellement d'un tronçon de la conduite d'eau potable des Berts à Saint Agnan en Vercors, pour un montant prévisionnel de

16 704,48 € HT soit 20 045,38 € TTC.

- ➤ **ACCEPTE** le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus.
- ➤ **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter les entreprises compétentes pour ces travaux.

<u>5 - Délibération n° 2021-10</u> « Demande de financement pour les travaux de renouvellement de la conduite eau potable des Berts à Saint Agnan en Vercors » : approuvé à l'unanimité.

Monsieur Le Président,

Rappelle que le coût prévisionnel de l'opération « renouvellement d'un tronçon de la conduite d'eau potable des Berts à Saint Agnan en Vercors », est de 16 704,48 € HT soit 20 045,38 € TTC.,

Et propose de faire les demandes de financement auprès des différents organismes publics, pour cette opération.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- > **DÉCIDE** que le Syndicat établisse les dossiers de demande de subventions pour l'opération « renouvellement d'un tronçon de la conduite d'eau potable des Berts à Saint Agnan en Vercors ».
- > **SOLLICITE** les aides maximales de :
 - l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2021 DETR 2021-,
 - du Département de la Drôme,
 - de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.
- > **SOLLICITE** l'octroi d'une autorisation de démarrage anticipé des travaux, dans le cas où toutes les subventions ne pourraient être attribuées à temps.
- > AUTORISE ET DONNE POUVOIR à Monsieur le Président pour effectuer les démarches nécessaires auprès des financeurs et pour signer les documents afférents.

<u>6 - Délibération n° 2021-11</u> « Chloration des réservoirs d'eau potable de La Chapelle en Vercors et de Saint Agnan en Vercors » : approuvé à l'unanimité.

La conduite d'Adduction d'Eau Potable (AEP) du syndicat qui part du réservoir de Saint Alexis sur la commune de Saint Agnan en Vercors, et arrive au réservoir de la Chapelle en Vercors, fait 12 630 mètres.

Actuellement seul le réservoir de Saint Alexis est doté d'une chloration, et pour maintenir le taux minimun réglementaire sur tout le réseau, il est indispensable de **sur-doser** cette chloration.

Ce qui provoque un très fort désagrément (odeur, goût) pour les habitants des hameaux de Rousset, la Brittière et jusqu'à Saint Agnan en Vercors Village.

Véolia propose d'installer une chloration au réservoir de Saint Agnan en Vercors et celui de la Chapelle en Vercors, ce qui permettra d'avoir un dosage chlore régulier sur tout le réseau.

Monsieur le Président rappelle que la chloration du réservoir de la Chapelle en Vercors est notifiée comme travaux prioritaires dans le Schéma Directeur d'Eau Potable du syndicat.

Un premier chiffrage estime ces travaux à 10 312 € HT soit 12 374 € TTC.

Monsieur le Président, propose,

- d'inscrire ces travaux au budget primitif 2021 pour un montant de 10 312 € HT soit 12 374 € TTC.,
- de faire effectuer ces travaux courant juillet 2021,
- et d'accepter le plan de financement prévisionnel tel que ci-dessous :

Plan de financement prévisionnel

Coût opération HT	Subventions demandées			Autofinancement
	DETR 2021 - 25 % EAURMC - 35	EAURMC - 35 %	Département 26 - 20 %	
10 312,00 €	2 578,00 €	3 609,00 €	2 062,00 €	2 063,00 €

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ➤ ACCEPTE d'inscrire au budget 2021, les travaux de chloration des deux réservoirs pour un montant total de 10 312 € HT soit 12 374 € TTC.
- > AUTORISE Monsieur le Président à solliciter les entreprises compétentes pour ces travaux.
- > ACCEPTE le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus.

<u>7 - Délibération n° 2021-12</u> « Demande de financement pour la chloration des réservoirs d'eau potable de La Chapelle en Vercors et de Saint Agnan en Vercors » : approuvé à l'unanimité.

Monsieur Le Président,

Rappelle que le coût prévisionnel de l'opération « chloration au réservoir de la Chapelle en Vercors et celui de Saint Agnan en Vercors », est de 10 312,00 € HT soit 12 374,00 € TTC.,

Et propose de faire les demandes de financement auprès des différents organismes publics, pour cette opération.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ➤ **DÉCIDE** que le Syndicat établisse les dossiers de demande de subventions pour l'opération « chloration au réservoir de la Chapelle en Vercors et celui de Saint Agnan en Vercors ».
- > **SOLLICITE** les aides maximales de :
 - l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2021 DETR 2021-,
 - du Département de la Drôme,
 - de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.
- > SOLLICITE l'octroi d'une autorisation de démarrage anticipé des travaux, dans le cas où toutes les subventions ne pourraient être attribuées à temps.
- > AUTORISE ET DONNE POUVOIR à Monsieur le Président pour effectuer les démarches nécessaires auprès des financeurs et pour signer les documents afférents.

<u>8 - Délibération n° 2021-13</u> « Respect de la Charte Qualité Nationale des réseaux d'eau potable et Respect de la Charte Qualité Nationale des réseaux d'assainissement » : approuvé à l'unanimité.

Dans le cadre des programmes de travaux ci-dessous :

- chloration au réservoir de la Chapelle en Vercors et celui de Saint Agnan en Vercors,
- renouvellement d'un tronçon de la conduite d'eau potable des Berts à Saint Agnan en Vercors,
- travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement Avenue des Acacias à La Chapelle en Vercors.

Monsieur le Président propose de réaliser ces travaux d'eau potable selon les principes de la Charte Qualité nationale de réseaux d'eau potable, et ces travaux d'assainissement selon les principes de la Charte Qualité nationale de réseaux d'assainissement.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ➤ **DÉCIDE** que ces opérations sur le réseau d'eau potable et sur le réseau d'eau usées, seront réalisées selon les principes de la Charte Qualité nationale des réseaux d'eau potable et des réseaux d'assainissement.
- > DIT que sera mentionné dans les pièces du Dossier de Consultation des Entreprises, que l'opération sera réalisée sous la Charte Qualité nationale des réseaux d'eau potable et sous la Charte Qualité nationale des réseaux d'assainissement.

9 - Questions diverses:

- Depuis trois ans un problème récurant de déneigement de l'accès à la station d'épuration du col de Rousset, perturbe sérieusement le travail du technicien du syndicat. Les élus de Saint Agnan vont demander un entretien avec les responsables de la station de ski du Col. Monsieur Le Président rappelle que l'entretien de la STEP conditionne le bon fonctionnement de l'ensemble des immeubles de la station de ski du Col de Rousset et que ce suivi est indispensable surtout en période de pointe hivernale.
- Monsieur Le Président fait le point sur les négociations en cours avec Véolia.
- Le syndicat à reçu un courrier du Préfet de La Drôme, notifiant que « pour faire face aux suspensions de fourniture d'énergie (dues aux épisodes neigeux) considérées comme cas de force majeure, qui peuvent interrompre le fonctionnement de services vitaux tels que l'alimentation des réseaux en eau potable et les réseaux d'assainissement, il revient aux différents titulaires de contrat d'énergie électrique de prévoir et de mettre en œuvre les moyens nécessaires au maintien en fonctionnement de leur service, en toutes circonstances. »

En ce qui concerne nos réseaux d'eau potable, il nous appartient de vérifier les dispositions prises dans le contrat de DSP avec Véolia.

En ce qui concerne nos réseaux d'assainissement, il faut envisager de faire l'acquisition d'un groupe électrogène et d'une pompe autonome.

- Dans le cadre de l'étude de faisabilité du projet de turbinage de Combe Male, Monsieur Le Président présente l'étude sur les différentes possibilités du montage juridique pour la production et la revente d'électricité, fournie par le cabinet d'Avocats Fayol et Associés.
- En raison du projet d'aménagement au lotissement du Château à La Chapelle en Vercors, il faut trouver une solution pour la vidange du réservoir. (une à deux fois par an, lors du nettoyage du réservoir).
- Monsieur le Président présente les documents de préparation du budget 2021 pour le service d'eau et le service d'assainissement.
- Le prochain conseil syndical aura lieu le 16 mars 2021.

La séance est levée à 22h30

Le Secrétaire, Pascal BRUNET Le Président, Yves PESENTI